

Guide du parent



Été 2026

Du 23 juin au 14 août
(8 semaines)

Table des matières

MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR CET ÉTÉ.....	3
ÉQUIPE DE COORDINATION.....	3
ADMINISTRATION MUNICIPALE.....	4
BUTS ET OBJECTIFS	4
HORAIRE ET LIEU.....	4
ÉQUIPE DU TERRAIN DE JEUX	5
COORDONNATRICE DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE	5
ANIMATRICE-RESPONSABLE DU TERRAIN DE JEUX	5
ANIMATEURS	5
ÉVALUATION.....	5
INSCRIPTIONS	6
PAIEMENT ET DATES LIMITES	6
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT.....	6
FONCTIONNEMENT	7
JOURNÉE TYPE	7
PROGRAMMATION ET PLANIFICATION	7
SORTIES- INSCRIPTIONS.....	7
ARRIVÉES.....	8
DÉPARTS	8
HEURE DU DÎNER.....	9
MESSAGES DES PARENTS.....	9
MÉDICAMENTS	10
PREMIERS SOINS ET SÉCURITÉ.....	10
HEURE DU LUNCH.....	11
IDENTIFICATION DU MATÉRIEL.....	11
VÊTEMENTS ET HABILLEMENT.....	122
QUAND JE SUIS AU TERRAIN DE JEUX	13
GESTION DE LA DISCIPLINE.....	13
SYSTÈME DE RENFORCEMENT POSITIF.....	144

Le présent guide vise à répondre à vos interrogations. Il sera présenté lors de la réunion de parents qui aura lieu le 15 juin 2026 à 19h00, au Centre Multi-Génération de Saint-Flavien, situé au 12 rue Roberge (entrée du côté de la bibliothèque). Toute l'équipe d'animation sera également disponible sur place pour répondre à vos questions.

MATÉRIEL À PRÉVOIR CET ÉTÉ

Votre enfant devra avoir un sac à dos contenant son matériel tous les jours. Il est possible de laisser le sac à dos au camp durant la semaine afin d'éviter les oublis. Dans ce cas, nous vous suggérons fortement d'y inclure un sac de plastique pour que votre enfant puisse rapporter ses effets mouillés à la maison.

Il est possible de fournir à votre enfant un repas chaud pouvant être réchauffé au four à micro-ondes. Pour des raisons de salubrité, nous vous demandons d'ajouter des blocs réfrigérants (ice pack) dans sa boîte à lunch.

Cet été, votre enfant aura besoin :

- ✓ Chapeau/casquette
- ✓ Espadrille/sandale attachée
- ✓ Étui à crayon, matériel de bricolage (ciseau, colle) et crayons de couleurs
- ✓ Vêtements de rechange
- ✓ Crème solaire
- ✓ Maillot de bain (sandale ou soulier d'eau) et serviette de plage
- ✓ Repas dans une boîte à lunch
- ✓ Collations
- ✓ Gourde d'eau

Pour toute question ou information supplémentaire concernant le terrain de jeux, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice aux loisirs ou la responsable du terrain de jeux.

ÉQUIPE DE COORDINATION

Animatrice responsable : Clémentine (Sarah-Maude Lacasse)

Pour nous joindre	Coordonnées	Disponibilités
Téléphone	418-728-4190 poste 6	Entre 8h30 et 16h30 (Boîte vocale active) Dès le 23 juin
Courriel	tdj.stflavien@gmail.com	En tout temps
Facebook / Messenger	Terrain de jeux de St-Flavien	En tout temps
Bureau de l'animatrice responsable	Centre Multi-Génération 12 rue Roberge *Entrée sur la rue Bernatchez	Entre 8h30 et 16h30 Lundi au vendredi Dès le 23 juin

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- ✓ Pour toutes questions administratives : inscriptions et paiements
- ✓ Pour faire une requête : plaintes et demandes

Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire : Andr anne Lauz 

Pour nous joindre	Coordonn�es	Disponibilit�s
T�l�phone	418-933-8239	Bo�te vocale active
Courriel	loisirs@st-flavien.com	En tout temps
Bureau municipal	177 rue Principale	Lundi au jeudi : 9h � 12h/13h � 16h Vendredi : 9h � 12h Septembre � mai
Horaire d'�t�	Centre Multi-G�n�rations 12 rue Roberge *Entr�e sur la rue Bernatchez	Lundi au jeudi : 9h � 12h/13h � 16h Vendredi : 9h � 12h Juin � ao�t

BUTS ET OBJECTIFS

- ✓ Offrir un service de garde estival abordable pour les parents;
- ✓ Proposer des activit s d'animation vari es afin que les jeunes passent un  t  agr able;
- ✓ Assurer une exp rience positive   tous les enfants inscrits,  g s de 4   12 ans.

HORAIRE ET LIEU

- Le terrain de jeux se d roule de 9h   16h. Pour les enfants non-inscrits au service de garde, l'arriv e doit se faire au plus t t   8h50. Le d part doit s'effectuer entre 16h et 16h10, au plus tard. En dehors de ces heures, les enfants non-inscrits ne sont pas pris en charge par les animateurs et ne peuvent demeurer sur le site du Centre Multi-G n rations.
- Les heures du service de garde sont de 6h30   9h et de 16h   17h30. Les enfants doivent obligatoirement y  tre inscrits pour  tre pr sents durant ces p riodes.
- Des frais de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront factur s d s la premi re minute de retard.
- L'entr e du terrain de jeux se fait au Centre Multi-G n rations, du c t  de la surface de dek hockey, sur la rue Bernatchez.
- Le terrain de jeux est ouvert durant les semaines de la construction.
- **Le mercredi 24 juin, le terrain de jeux sera ferm  en raison du cong  f ri  de la Saint-Jean-Baptiste.**
- Afin de faciliter la planification des ressources humaines et du mat riel pour l' t , nous vous demandons d'aviser l'animatrice responsable par courriel de toute absence (vacances, rendez-vous, etc.).

ÉQUIPE DU TERRAIN DE JEUX

COORDONNATRICE DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

La coordonnatrice est responsable de la gestion administrative du terrain de jeux. Elle s'occupe notamment du traitement des plaintes et des inscriptions. Avant le début du terrain de jeux, elle constitue la personne-ressource pour toute demande, ainsi que pour l'embauche du personnel. Au besoin, elle pourra vous référer à l'animatrice responsable du terrain de jeux. Durant les huit semaines d'activités, nous vous demandons toutefois de vous adresser en priorité à l'animatrice responsable.

ANIMATRICE-RESPONSABLE DU TERRAIN DE JEUX

L'animatrice responsable assure la supervision et la gestion quotidienne des enfants, des animateurs et des activités. Elle veille à l'application des mesures disciplinaires et effectue les suivis auprès des enfants et des parents. Elle participe également à la formation des groupes ainsi qu'à l'encadrement et à la formation des animateurs. Elle travaille en étroite collaboration avec la coordonnatrice aux loisirs en ce qui concerne les ressources humaines, les finances et les demandes particulières.

Pendant la période du terrain de jeux, pour toute difficulté, tout commentaire, toute plainte ou toute demande, nous vous demandons de vous adresser à cette personne en premier lieu. Au besoin, elle pourra vous référer à la personne concernée.

ANIMATEURS

Les animateurs assurent l'animation et la surveillance des enfants. Ils sont responsables de planifier et d'animer une programmation d'activités variées et adaptées. Ils veillent à la sécurité des enfants ainsi qu'au maintien de la discipline au sein de leur groupe. Ils doivent également appliquer le code de vie et les conséquences prévues, lorsque nécessaire.

Tous les animateurs, qu'ils soient nouveaux ou expérimentés, sont tenus de suivre la formation obligatoire du terrain de jeux à chaque année, d'une durée minimale de 17 heures. De plus, ils participent à une rencontre d'équipe hebdomadaire afin d'échanger sur leurs bons coups, leurs défis et leurs besoins.

ÉVALUATION

Dans un souci de qualité et d'amélioration continue du service, l'ensemble de l'équipe d'animation est évalué à deux reprises durant l'été : une première fois à la mi-saison et une seconde fois à la fin de l'été. Nous vous invitons à contribuer à cette démarche en nous faisant part de vos commentaires tout au long de la saison estivale.

INSCRIPTIONS

PAIEMENT ET DATES LIMITES

Il est possible de payer l'inscription de votre ou de vos enfant(s) de différentes façons :

- Par **carte de crédit**, via la plateforme d'inscription Qidigo;
- Par **virement Interac** :
 - Destinataire : loisirs@st-flavien.com
 - Réponse : loisirs
- Par **chèque**, à l'ordre de la Municipalité de Saint-Flavien;
- Par **débit ou argent comptant** au bureau municipal, situé au 177, rue Principale.

Le paiement complet de l'inscription doit être effectué au plus tard le 23 juin 2026. **Les enfants inscrits dont le solde n'aura pas été acquitté à cette date ne pourront pas débiter le terrain de jeux dès la première journée.**

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- **Déménagement ou problème de santé / blessure (billet médical obligatoire)** : remboursement effectué au prorata du nombre de jours utilisés, moins des frais administratifs de 15 \$.
- **Désinscription par le Service des loisirs de Saint-Flavien** : la Municipalité de Saint-Flavien se réserve le droit de mettre fin, en tout temps et sans préavis, à l'inscription d'un participant en cas de manquement aux conditions d'utilisation (manque de respect, sanction disciplinaire majeure, etc.). Aucun remboursement ne sera accordé.
- **Annulation par le participant avant le 16 juin** : remboursement complet (100 %).
- **Annulation par le participant à partir du 16 juin** : remboursement de 50 %.
- **Annulation après la première journée (à compter du 23 juin)** : aucun remboursement ne sera accordé, sauf dans les cas de déménagement ou de problème de santé mentionnés ci-dessus.

FONCTIONNEMENT

JOURNÉE TYPE

6h30 à 9h00	Service de garde (sur inscription)
9h00	Accueil
9h15	Activité 1
10h15	Collation
10h30	Activité 2
12h00	Diner
13h00	Activité 3
14h30	Collation
14h45	Activité 4
16h00	Fin de la journée
16h à 17h30	Service de garde (sur inscription)

PROGRAMMATION ET PLANIFICATION

Les animateurs veillent à proposer une programmation d'activités variées et adaptées aux jeunes. Les activités se déroulent principalement à l'extérieur; nous vous demandons donc de vous assurer que votre enfant soit habillé en fonction des conditions météorologiques. En cas de pluie, des activités intérieures sont prévues. Lorsque la météo le permet, votre enfant prendra son dîner à l'extérieur en compagnie des autres participants du terrain de jeux. Les animateurs veillent à ce que les enfants aient bien mangé avant de retourner jouer. En cas de mauvais temps, les groupes dîneront à l'intérieur, dans la grande salle.

Journées thématiques

Tous les vendredis, une journée thématique est organisée. Les enfants sont invités à se déguiser selon le thème proposé. Les thématiques étant déjà déterminées, nous vous invitons à consulter les calendriers des activités et des sorties pour l'été 2026 au lien suivant : <https://www.st-flavien.com/pages/loisirs-terrain-de-jeux>

SORTIES- INSCRIPTIONS

Vous devrez confirmer la participation de votre enfant à chacune des sorties prévues. Les inscriptions se feront via la plateforme Qidigo. Une publication sera diffusée sur la page Facebook du terrain de jeux de Saint-Flavien lorsque les activités seront disponibles pour inscription. Lors des sorties à l'extérieur du terrain de jeux, **le port du chandail officiel du terrain de jeux est obligatoire**. Vous aurez jusqu'au lundi précédant la sortie pour confirmer l'inscription de votre enfant. À défaut de respecter ce délai, votre enfant ne pourra pas participer à la sortie ou à l'activité.

Important

ARRIVÉES

Par mesure de sécurité, nous vous recommandons d'accompagner votre enfant à son arrivée au terrain de jeux et de vous présenter à l'accueil. Si votre enfant est déposé sans qu'un membre de l'équipe en soit informé, le terrain de jeux ne pourra être tenu responsable en cas d'absence ou si l'enfant ne se présente pas.

Si votre enfant se rend au terrain de jeux à pied ou à vélo, la responsabilité du terrain de jeux ne peut être engagée pour tout incident, blessure ou situation survenant lors du trajet entre la maison et le site.



Si votre enfant arrive à vélo ou à pied, veuillez noter qu'il peut arriver sur le site à partir de 8h50 ou à 6h30 pour les enfants inscrits au service de garde.

DÉPARTS

Les personnes autorisées à venir chercher votre enfant au terrain de jeux ont été indiquées dans le formulaire obligatoire lors de l'inscription. Il est toutefois possible d'en ajouter en cours d'été en communiquant avec l'animatrice responsable à l'adresse suivante : tdj.stflavien@gmail.com. Les personnes autorisées doivent aviser un animateur et mentionner leur nom complet au moment de quitter avec l'enfant. Une pièce d'identité pourrait leur être demandée au besoin.

Si votre enfant quitte le terrain de jeux à 16h à pied ou à vélo, il doit retourner directement à la maison et ne peut pas revenir se joindre au groupe du service de garde.

S'il revient par la suite pour jouer au parc ou sur les plateaux sportifs, il ne pourra pas intégrer le groupe ni utiliser le matériel du terrain de jeux. Dans ce contexte, le terrain de jeux ne peut être tenu responsable de l'enfant s'il n'est pas inscrit au service de garde.

Politique des départs sécuritaires

- ✓ Si un individu ne se trouve pas dans la liste des personnes autorisées, les animateurs se réserveront le droit de demander une **pièce d'identité et d'appeler les parents** pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de laisser partir votre enfant avec cette personne et ce, même s'il la connaît très bien. Assurez-vous toujours de prévenir l'animatrice responsable de **tout changement et ajout** aux informations que nous détenons !
- ✓ Tout changement et ajout doivent se faire par téléphone ou par courriel au : 418-728-4190 poste 6 ou au tdj.stflavien@gmail.com

PRÉSENCES

Lors des journées régulières, les présences sont prises deux fois par jour, soit le matin à l'arrivée et au retour du dîner entre 13h05 et 13h10.

RETARDS

Si vous arrivez en retard au terrain de jeux, il est de votre responsabilité de confier votre enfant à son animateur ou à la responsable du terrain de jeux. Si le groupe de votre enfant est en activité à l'extérieur du terrain des loisirs (ex : boisé, terrains de soccer, cour d'école, etc.), il est de votre responsabilité d'aller le reconduire sur place et d'aviser l'animateur de son arrivée.

Retards

- ✓ Après 17h30 pour les enfants inscrits au service de garde, l'animateur présent contactera les parents.
- ✓ À partir de 17h31, le parent devra payer des frais de 10\$ pour chaque tranche de 15 minutes de retard et ce, par enfant.
- ✓ Les mêmes frais de retard s'appliquent aux enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde de l'après-midi, ils doivent avoir quittés au plus tard à 16h10.

HEURE DU DÎNER

Selon le nombre d'enfants inscrits et le nombre de groupes, il peut y avoir des variantes au niveau de l'heure du dîner.

Si votre horaire est variable et qu'à l'occasion votre enfant dîne au terrain de jeux et d'autres fois non, il est important d'en aviser la responsable du terrain de jeux.



Pour les enfants qui retournent **dîner à la maison**, veuillez noter qu'ils ne peuvent pas revenir au terrain de jeux **avant 12h55**.

MESSAGES DES PARENTS

- Il est de la responsabilité des parents de communiquer avec l'équipe d'animation pour signaler des changements.
- Si votre enfant quitte à vélo ou à pied pour dîner et qu'il ne revient pas dans l'après-midi, merci de nous aviser.
- Si comme parent, vous avez un message important à transmettre à l'équipe d'animation, il faut le faire par téléphone, par courriel ou en personne. **Nous n'accepterons pas les mémos.**
- Pour les enfants qui ont des horaires variables, il est très important de tenir l'équipe d'animation informée.



MÉDICAMENTS

Dans le cas où un animateur doit accompagner un enfant pour la prise d'un médicament, quel qu'il soit, le parent doit obligatoirement remplir et signer le « **Formulaire de consentement pour la prise de médicaments** ». Aucun médicament ne sera administré par un animateur ou pris sous sa supervision sans cette autorisation écrite. Aucune autorisation verbale ou mémo ne seront acceptés, seul le formulaire du terrain de jeux est autorisé. Aucun enfant ne peut conserver un médicament dans son casier. Tous les médicaments doivent être remis à l'animatrice-responsable qui s'occupera au besoin de le donner à l'animateur dans un contenant de pharmacie avec une étiquette, mentionnant le nom de l'enfant, la posologie et le nom du médecin (ex : dans le cas d'un Épipen, c'est l'animateur du groupe qui le trainera avec lui dans tous ses déplacements). Les médicaments seront conservés dans le bureau de l'animatrice-responsable ou lorsque nécessaire, dans le réfrigérateur.

Seuls les médicaments en pilule, en sirop ou l'épipen seront administrés par l'équipe d'animation. Si votre enfant a besoin d'être piqué (ex : diabète), il faudra voir et discuter d'un protocole particulier. N'oubliez pas qu'aucun membre de l'équipe d'animation n'est infirmier ou médecin.

ENFANT MALADE

Si votre enfant est malade ou fiévreux, **nous exigeons de le garder à la maison**. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone et vous serez tenu de venir le chercher **rapidement**.

Alerte aux poux

- ✓ Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le garder à la maison et communiquer avec la responsable de terrain de jeux pour l'en informer.
- ✓ Si un membre de l'équipe d'animation remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra retourner à la maison.
- ✓ **L'enfant pourra revenir au terrain de jeux 48 heures après avoir reçu son premier traitement contre les poux.**
- ✓ Le Service des loisirs se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons, afin d'éviter la propagation.

PREMIERS SOINS ET SÉCURITÉ

L'ensemble des procédures de sécurité sont vues et revues par tous les membres de l'équipe. Nous avons actuellement 4 procédures, soit en cas d'accident d'un enfant, en cas de disparition, en cas d'évacuation et en cas d'intrus dans un bâtiment ainsi qu'à l'extérieur. Ces procédures sont présentées, affichées et remises à tous les membres de l'équipe à chaque année.

En cas de blessure, nous tenterons d'abord de communiquer avec les parents. Si nous ne parvenons pas à les joindre, nous contacterons les personnes à joindre en cas d'urgence inscrites au dossier de l'enfant.

En l'absence de réponse et si la situation l'exige, l'animatrice-responsable communiquera avec les services d'urgence et accompagnera l'enfant lors de son transport.

911

- ✓ L'équipe d'animation ne peut prendre la responsabilité de transporter un enfant dans un véhicule appartenant à un membre de l'équipe en cas de blessures majeures (coup à la tête, crise d'angoisse, coup de chaleur, chute, bras ou jambe cassée, réaction allergique, etc.).
- ✓ Les frais du service ambulancier sont à la charge des parents.
- ✓ Veuillez noter qu'aucun enfant ne quittera le terrain de jeux en ambulance seul, l'animatrice-responsable l'accompagnera.
- ✓ Pendant le transport en ambulance, si aucun parent n'a été rejoint avant le départ, un animateur sera mandaté pour tenter de rappeler jusqu'à ce que nous ayons rejoint quelqu'un.

HEURE DU LUNCH

L'enfant doit être autonome lors de la prise de son repas. Nous vous demandons de prévoir des contenants qu'il est en mesure d'ouvrir facilement. N'oubliez pas d'ajouter un bloc réfrigérant (glace) dans la boîte à lunch de votre enfant.

Attention aux allergies !

- ✓ Veuillez ne pas fournir d'aliments contenant des noix, des arachides, des traces de ceux-ci ou des fruits de mer.
- ✓ Afin de prévenir les réactions allergiques et autres problèmes de santé, il est strictement interdit aux enfants de partager leurs collations ou leur dîner.

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les objets perdus qui n'auront pas été réclamés seront remis à des organismes de bienfaisance.

L'identification de la gourde d'eau est **OBLIGATOIRE**.

VÊTEMENTS ET HABILLEMENT

Par souci de sécurité et de confort, nous vous demandons d'éviter le port des articles énumérés ci-dessous. En cas de non-respect de ces consignes, les parents seront informés et, selon la situation, un changement de vêtements pourrait être exigé.

Les enfants doivent être habillés de façon confortable et appropriée aux conditions météorologiques. Le port d'un short de type « cuissard » est recommandé sous les robes et les jupes.

Rappel : les enfants seront appelés à bouger et à jouer beaucoup durant l'été. Nous vous invitons donc à leur fournir des vêtements confortables qui peuvent être salis.

Voici quelques points importants :



Les sandales de type « gougounes » et les ballerines qui ne tiennent pas le pied;

Recommandation

- ✓ Il est fortement recommandé aux enfants de porter des espadrilles ou des sandales qui tiennent bien le pied par mesure de sécurité et de confort, dû à la nature des activités exécutées (déplacements, sports, etc.).
- ✓ Les sandales de type « gougounes » seront tolérées lors de sorties où il y a de la baignade et lors d'activités avec de l'eau (ex : jeux d'eau).



Les vêtements et accessoires portant des inscriptions, des images ou des logos vulgaires et/ou discriminatoires;



Les vêtements et accessoires déplacés et/ou malséants (ex : mini-jupe, top, chandail bedaine, décolleté, etc.). Les garçons devront porter un chandail pendant la journée et un maillot de bain pour les jeux d'eau);



L'argent de poche, objets précieux, jeux électroniques, cellulaires, jeux personnels, etc.;



Gomme;



Médicaments non-prescrits ou n'ayant pas été signalés à l'animatrice responsable.

Attention !

- ✓ Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera confisqué pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

QUAND JE SUIS AU TERRAIN DE JEUX :

- ✓ Je respecte les autres enfants et les animateurs dans mes paroles et dans mes gestes;
- ✓ Je respecte le matériel et les lieux;
- ✓ Je respecte les consignes données par les animateurs;
- ✓ Je respecte les limites du terrain des loisirs;
- ✓ J'avise mon animateur avant de quitter le terrain de jeux.

GESTION DE LA DISCIPLINE

L'échelle des sanctions présentée demeure un guide pour tous les employés du terrain de jeux. Chaque intervention sera appliquée en fonction de la nature de la situation et de sa gravité. L'intervention peut donc déroger de l'échelle présentée.

Degré de gravité : MINEUR

Actions posées : mauvais langage, querelle, désobéissance, insulte, bousculade, crise, refus de participer, etc.

Escalade des sanctions

1. Avertissement verbal;
2. Discussion avec l'animateur;
3. Recherche active de solutions concrètes avec l'animateur;
4. Retrait ou non-participation à une activité;
5. Rencontre avec la responsable du terrain de jeux et appel aux parents selon la situation;
6. Avis disciplinaire et rencontre avec les parents;
7. Expulsion d'une journée;
8. Expulsion définitive du terrain de jeux. *

Degré de gravité : MAJEUR

Actions posées : violence physique, bris de matériel, crise de rage, fugue ou tout acte compromettant la sécurité des autres.

Escalade des sanctions

1. L'enfant est retiré de son groupe :
 - ✓ Rencontre avec l'animateur et la responsable du terrain de jeux;
 - ✓ Rencontre avec les parents;
 - ✓ Selon la gravité de l'action : avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées; *
2. Expulsion définitive du terrain de jeux. *

*Suspension et expulsion

- ✓ La sanction sera effective immédiatement et la suspension sera automatiquement appliquée pour la journée du lendemain. Aucune exception ni dérogation ne sera faite quant au choix des jours de suspension. Toutefois, la suspension peut être changée d'une journée si la journée de suspension devait être lors d'une sortie à laquelle l'enfant n'est pas inscrit.
- ✓ Aucun remboursement ne sera effectué pour les suspensions et expulsions.

Au cours de l'été, les animateurs pourront mettre en place des fiches d'autoévaluation du comportement auprès de votre enfant au besoin. Ces fiches permettront à votre enfant d'évaluer son comportement à deux reprises dans la journée afin de l'aider à améliorer son attitude et ses gestes au terrain de jeux. L'enfant devra apposer un autocollant qui représente sa demi-journée, soit avec un bonhomme vert qui sourit, un bonhomme jaune qui est neutre ou un bonhomme rouge qui est triste ou fâché. L'animateur devra également procéder à l'évaluation du comportement de l'enfant et assurer un suivi avec le parent à tous les jours. **Il est nécessaire qu'un parent de l'enfant inscrive ses initiales sur la fiche à chaque semaine. Merci de votre collaboration!**

L'enfant obtient un vert s'il ...	L'enfant obtient un jaune s'il...	L'enfant obtient un rouge s'il...
Passe une très belle journée	Ne participe pas plusieurs journées d'affilées	Frappe
S'est fait peu avertir	N'écoute pas plusieurs consignes	Crache volontairement
Participe généralement bien	Tente de gérer le groupe à la place des moniteurs	Brise du matériel volontairement
	Enfreint des règlements mineurs à plusieurs reprises	Se sauve
		Est impoli avec un moniteur
		Obtient trois jours consécutifs des avertissements pour la même raison

Il est possible que d'autres comportements puissent causer un jaune ou un rouge en fonction de la justification de l'animateur et de la responsable du terrain de jeux.

SYSTÈME DE RENFORCEMENT POSITIF

Afin de valoriser les comportements positifs des enfants, des pots récompenses seront mis en place cette année au terrain de jeux de Saint-Flavien. Lorsqu'un enfant ou un groupe adopte un comportement exemplaire, les animateurs peuvent ajouter un objet dans le pot.

Une fois le pot rempli, les enfants pourront choisir une récompense de groupe. Chaque groupe disposera de son propre pot récompense.